



Conseil communal

Séance du 24 avril 2017

FINANCES - Tableau de Bord / Zone de Police de Mariemont - Examen - Décision.

Référence : CC/17/4/3

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. François DEVILLERS, ALEV Nébih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Échevins, M. FACCO Giorgio, Président de CPAS, Melle Cynthia PERNIAUX, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE-Glaudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu la Constitution et son article 41 précisant notamment que les intérêts communaux sont réglés par les Conseils communaux ; et son article 162 précisant que les institutions communales sont réglées par la Loi ;
Vu le Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) et son article L1122-30 stipulant que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 05 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale (R.G.C.C.), en exécution de l'article L1315-1 du C.D.L.D. précisant que le Gouvernement arrête les règles budgétaires, financières et comptables des Communes ;
Vu la Circulaire relative à l'élaboration et à l'actualisation des plans de gestion pour l'année 2017 ;
Attendu que l'Administration communale de MORLANWELZ est sous plan de gestion du Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) ;
Attendu que dans ce cadre, l'Administration communale de MORLANWELZ doit avec chaque projet budgétaire présenter un tableau de bord ;
Attendu que les Entités consolidées sont soumises aux mêmes règles ;
Attendu que la Zone de Police de Mariemont a voté son Tableau de Bord au Conseil de la Zone de Mariemont le 19 mars 2015 et que ce Tableau de Bord prévoit la Dotation de la Commune de MORLANWELZ jusque 2020 ;
Attendu que ce Tableau de Bord a été envoyé à l'Administration communale de MORLANWELZ en date du 15 mars 2017 ;
Attendu que ce Tableau de Bord doit être approuvé par le Conseil communal de MORLANWELZ ;
Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ disponible dans le bureau du Directeur Général ;
Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;
Après en avoir délibéré en séance publique ;

ARRETE

À l'unanimité :

Article unique. - D'approuver, le Tableau de Bord de la Zone de Police de Mariemont de 2015 à 2020.

En séance, le 24 avril 2017
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,
Christian MOUREAU